Commune de
Saint-Martin FR

Infos utiles

La Commune de Saint-Martin FR

Née le 1er janvier 2004, la commune de Saint-Martin FR est issue de la fusion des communes de Besencens, Fiaugères et St-Martin avec son hameau du Jordil. Son territoire s'étend sur 9.75 km² et une population d'environ 1050 habitants réunis en 365 ménages, soit une densité de 89 hab./km².

A caractère principalement agricole, avec une présence de 30 exploitations agricoles, nos comptons 14 petites et moyennes entreprises. Toutefois, depuis quelques décennies, la commune jouit d'un développement harmonieux. Groupés autour du centre de chacun de nos villages, des lotissements de villas se sont constitués pour accueillir de nouveaux citoyens. Le bâtiment scolaire et le complexe communal avec la salle polyvalente, sont les deux principaux bâtiments de notre commune.

Nos sociétés locales, chant, fanfare, gym, scrabble, aînés, culture, etc…. offrent à nos citoyens un divertissement supplémentaire, un sens de la fraternisation et de l'amitié y règne, élément qui permet à tout nouveau venu de s'intégrer dans notre vie villageoise. Par contre, la découverte de notre région, de nos villages, devrait se faire par une promenade à pieds, ce qui vous permettra de découvrir des endroits idylliques, tels que ce point culminant entre Saint-Martin et Besencens qui vous offre une vue à 360°, la Chapelle de St-Nicolas de Flüe au Jordil, les tourbières de Fiaugères avec son parcours VITA, son église en style néo-gothique à trois nefs avec sa statue de St-Martin (patron de la Paroisse).

Le sentier des arbres relie trois arbres spectaculaires sur le territoire de la commune de Saint-Martin et La Verrerie. Laissez-vous donc guider sur les routes, les chemins forestiers, le long de la Mionna ou autre petit cours d'eau, par les prés et les bois et vous serez séduits par les paysages exceptionnels de ce coin de la Haute-Veveyse!

Le souci de l'autorité communale est toujours de poursuivre un développement harmonieux en privilégiant la qualité de vie et en y favorisant l'intégration de nouveaux citoyens.

Administration communale

Administration communale
Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin
☎ 021 907 88 73
Email : commune@saint-martin-fr.ch

Horaires de l'Administration communale
lundi de 14h00 à 17h00
mardi de 15h00 à 18h00
jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30

Secrétaire communale : Mme Rosine Menoud (MenoudRo@saint-martin-fr.ch)

Caissière communale : Mme Carole Savoy (SavoyCa@saint-martin-fr.ch)

Contrôle des habitants, Agence AVS : Mme Dominique Delmonaco (delmonacodo@saint-martin-fr.ch)

Secrétaire de l'accueil extra-scolaire et du cercle scolaire Le Flon-Saint-Martin FR :
Pour l'AES : Mme Dominique Delmonaco (delmonacodo@saint-martin-fr.ch)
Pour l'école : Mme Dominique Delmonaco (secr.ep.flon-st-martin@edufr.ch)

Location des salles communales, Service des constructions :
Mme Sylvie Maillard (sylvie.maillard@saint-martin-fr.ch)

Conseil communal

Administration générale, personnel communal, aménagement du territoire et constructions, agriculture
Ursula Hugi, Syndique ☎ 078 632 13 75 - ursula.hugi@saint-martin-fr.ch

Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance, transports et feu
Cédric Borer, vice-Syndic ☎ 079 453 58 92 - cedric.borer@saint-martin-fr.ch

Finances, impôts et cimetière
Thomas Demierre, ☎ 079 508 45 26 - thomas.demierre@saint-martin-fr.ch

Ordures ménagères, déchèterie, protection civile, bâtiments communaux et forêts
Yves Currat ☎ 079 730 96 05 - yves.currat@saint-martin-fr.ch

Santé, affaires sociales, militaire, justice
Carole Repond ☎ 079 455 81 41 - carole.repond@saint-martin-fr.ch

Routes, cimetière, feu, agriculture
Pascal Delessert ☎ 079 221 71 36 - pascal.delessert@saint-martin-fr.ch

Environnement, adduction d'eau, protection des eaux, endiguements, routes
Lionel Bussard ☎ 079 674 69 57 - lionel.bussard@saint-martin-fr.ch

Informations cartes d'identité et passeports

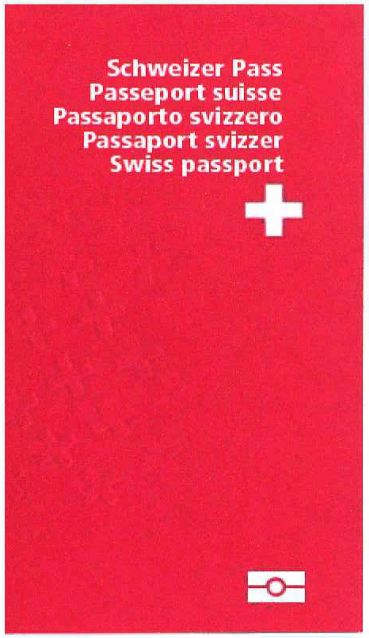

Je désire un passeport, que faire ?

Commander par internet

www.passeportsuisse.ch

Commander par téléphone

Passeports suisses – Biométrie **Tél. 026 305 15 26**

Commander sur place

Service de la population et des migrants
Secteur passeports suisses – Biométrie

Rte d'Englisberg 11 à 1763 Granges-Paccot
Rez-de-chaussée, entrée extérieure « BIOMÉTRIE »

- Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place
- Ne pas apporter de photos, elles sont faites sur place
- Toujours apporter ses anciens documents d'identité

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Je désire une carte d'identité, que faire ?

- Procéder comme pour le passeport
- Ou se présenter à sa commune de domicile avec une photo format passeport et son ancien document

Je désire 1 passeport + 1 carte d'identité

- Procéder comme pour le passeport (pas de commande à la commune)

Je pars demain… Je n'ai pas de document d'identité valable… Que faire ?

- Se présenter auprès du Service de la population et des migrants, secteur Passeports suisses – Biométrie à Granges-Paccot
- Se munir de son ancien document d'identité si existant afin d'établir un PASSEPORT PROVISOIRE (valable pour 1 voyage et max. 1 an)

Ce document est disponible en 1 heure.

Prix

Type de document	Prix	Validité
Passeport adultes	CHF 145.-	10 ans
Passeport enfants	CHF 65.-	5 ans
Carte d'identité adultes	CHF 70.-	10 ans
Carte d'identité enfants	CHF 35.-	5 ans
Passeport et carte d'identité adultes (commande combi)	CHF 158.-	10 ans
Passeport et carte d'identité enfants (commande combi)	CHF 78.-	5 ans
Passeport d'urgence	CHF 100.-	(1 voyage max. 1 an)

Délai de livraison des documents : max. 10 jours ouvrables
(Excepté passeport d'urgence : établissement en 1 heure)
Envoi sous pli recommandé

Horaires d'ouverture des Passeports suisses – Biométri

lundi à vendredi : 08 h – 11 h 30 et 14 h 00 – 17 h 00
Sauf mercredi : 07 h 30 – 18 h 00 (non stop)

Informations complémentaires : **www.fr.ch/spom**

EC116

Auprès de l' administration communale, il est possible de commander uniquement une carte d' identité. Merci de vous présenter avec une photo format passeport et l' ancien document d' identité.

Sociétés et activités locales

Fanfare paroissiale « L'Avenir »
Président : Mme Julie Rouiller, 1609 Saint-Martin ☎ 079 782 17 56

Choeur-Mixte paroissial
Président : M. Joseph Molleyres, 1609 Saint-Martin ☎ 079 622 53 55

Ski-Club
Président : M. Bruno Maillard ☎ 079 692 15 40

Moto-Club « Racle Bitume »
Président : M. Jo Rouiller, 1624 La Verrerie ☎ 026 918 53 83

FC Le Crêt/Porsel/St-Martin
Présidents :M. Loïc Dunand, 1611 Le Crêt ☎ 079 741 09 83
M. Thibaut Deillon, 1630 Bulle ☎ 079 920 93 38

Samaritains Porsel/St-Martin
Présidente (ad interim) : Mme Pierrette Manzone, 1699 Bouloz ☎ 079 348 08 42

Syndicat Red Holstein
Président : M. Dominique Menoud, 1609 Besencens ☎ 079 214 91 22

Syndicat Holstein
Président M. Frédéric Braillard, 1609 Besencens ☎ 079 687 71 82

Jeunesse « Les Globes Trotters »
Président : M. Noé Maillard, 1609 Saint-Martin ☎ 079 265 72 97

Arts martiaux
M. Jaime Yunis, 1609 Saint-Martin ☎ 079 564 35 52

Gym des ainés
Mme Christiane Braillard, 1609 Saint-Martin ☎ 021 907 70 52

Studio de danse Inkourao
Mme Marie-France Jankow, 1609 Besencens ☎ 078 605 39 45
www.inkourao.ch, 1er cours gratuit

Locations salles communales

Dans notre commune, diverses salles peuvent être louées pour des manifestations.

- Salle polyvalente avec office - capacité d'accueil : 330 personnes
- Salle des réunions (dans bâtiment de la salle polyvalente) - capacité d'accueil : 30 personnes
- Hall supérieur (1er étage de la salle polyvalente) - capacité d'accueil : 40 personnes
- Salle communale dans l'Abri PC à Fiaugères - capacité d'accueil : 60 personnes

Pour plus de renseignements, merci de contacter Sylvie Maillard à l'administration communale durant les heures d'ouverture. ☎ 021 907 88 73

Sentier des arbres

Vous y découvrirez Le Triplé, Le Vainqueur et L'Hydre répertoriés par le service des forêts et de la faune. Trois arbres, répertoriés comme spectaculaires, sont désormais reliés entre eux par un sentier pédestre sur la commune de Saint-Martin, de La Verrerie et de Maracon.

Le chemin aux revêtements variés mène le promeneur de bois en bosquet, de village en village. Prenant tantôt la route, traversant un pré ou longeant un ruisseau, ce sentier attire l'attention sur la beauté des forêts et des paysages exceptionnels de ce coin de la Haute-Veveyse. A la hauteur du ***Parcours Vita de Fiaugères***, ***la cabane du hibou*** avec son couvert et son aire de pique-nique accueille le promeneur fatigué. **Merci de respecter ce lieu et de le laisser propre.**

Le panneau de départ se situe sur la place du village, au centre de Saint-Martin. En suivant les indicateurs blancs et verts, vous effectuerez un parcours de 15 km ce qui représente environ 4h de marche.
Altitude min. 737 m.
Altitude max. 919 m.

Des prospectus sont à disposition au bureau communal.

Une association pour le Sentier des Arbres a été crée le 16 mars 2016. Son but est de pérenniser le Sentier des Arbres, de l'entretenir et de le valoriser.
Pour plus d'informations sur l'association, vous pouvez contacter Mme Charlotte Fisler, Présidente, au ☎ 021 907 99 48 ou par mail charlotte.fisler@850.ch
Pour plus d'informations sur le Sentier des Arbres, vous pouvez consulter le site internet de la commune de Saint-Martin FR, www.saint-martin-fr.ch, rubrique « Le Sentier des Arbres ».
Le sentier des arbres est maintenant sur l'application **Flower Walks**. Cette nouvelle application dévoile des sentiers et leurs relevés botaniques à travers toute la Suisse. Notre sentier est le premier entièrement fribourgeois à y figurer.

Ecoles de Saint-Martin et Le Flon

Visitez le site de l'école primaire, les élèves vous racontent leur école et leur environnement !
Site internet : https://epflon-stmartin.ch/

Contact Directrice d'établissement, Floriane Pellaton : ☎ 078 632 34 54
Contact Secrétariat scolaire, Dominique Delmonaco : ☎ 021 907 85 18

Accueil Extrascolaire Les P'tit Martiflon

L'Accueil extrascolaire (AES) est une structure communale qui accueille les enfants dès l'école enfantine (1H) jusqu'à la fin de l'école primaire (8H).

L'AES « Les P'tits Martiflon » comprend un site sur la Commune de Saint-Martin et un site sur la Commune de Le Flon. L'administration se fait au bureau communal de Saint-Martin.

Mme Dominique Delmonaco, secrétaire AES se tient à disposition au ☎ 021 907 88 73 ou (delmonacodo@saint-martin-fr.ch). Diverses informations sont disponibles sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, rubrique accueil extrascolaire.

Structures d'accueil de la petite enfance

La crèche CARPATI
Située au centre du village à Saint-Martin accueille les enfants de l'âge de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école.
Contact : ☎ 021 907 17 61 ou crechecarpati@gmail.com

L'Atelier-jeux
Situé à Besencens dans le bâtiment de l'ancienne école, cette structure accueille les enfants de 2 ½ ans jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école enfantine.
Contact : Mme Danièle Helmstetter ☎ 021 907 62 73 ou phil.helms@bluewin.ch

Association d'Accueil Familial de Jour de la Veveyse
L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale (maman de jour agréée).
Contact : ☎ 021 947 57 75 ou veveyse@accueildejour.ch

Repas à domicile

Un service de repas à domicile, destiné aux personnes âgées ou à mobilité réduite, est en place dans la commune.

Les livraisons sont prévues du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h30. Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, veuillez vous adresser au bureau communal au ☎ 021 907 88 73

Tri et collecte des déchets à Saint-Martin FR

Utilisation des Moloks

Nous utilisons des conteneurs semi-enterrés « Moloks » pour les déchets ménagers incinérables.

Lors de votre arrivée, vous recevez une carte de déchets sur laquelle effectuer le prépaiement et qui permet l'utilisation des Moloks. Les cartes peuvent être chargées sur votre compte en ligne à l'adresse suivante, au moyen d'une carte de crédit, de débit ou de Twint : https://wipe.ecowaste.ch/client/st-martin (vous trouverez ce lien sur notre site internet -> rubrique « déchets ») ou au bureau communal durant les heures d'ouverture par Twint ou en cash. **Une carte supplémentaire peut être commandée** au prix de CHF 15.–. De même, toute carte perdue et qui doit être remplacée sera facturée CHF 15.–. En cas de perte de votre carte, nous vous prions d'en informer tout de suite l'administration communale afin d'en bloquer l'utilisation.

Lors de la naissance d'un enfant un montant de CHF 120.– sera crédité sur la carte de déchets des parents, l'année de naissance et les deux années suivantes. Les parents devront faire la demande chaque année auprès de l'administration communale pour obtenir ce montant. Les personnes souffrant d'incontinence et en possession d'un certificat médical, peuvent s'adresser à l'administration communale.

La collecte des déchets ménagers s'effectue exclusivement par le biais des Moloks avec pesée individuelle intégrée, au prix de CHF 0.60/kg. Chacun est libre d'utiliser le site de son choix pour le dépôt de sacs à ordures dans un Molok.

Règles applicables :

- Les déchets sont à acheminer exclusivement dans des sacs à ordures **d'une capacité maximale de 60 litres**.
- Si un des Moloks subit une panne électronique ou mécanique, les sacs doivent impérativement être acheminés dans le Molok le plus proche et en aucun cas déposés à côté du Molok en panne.
- L'utilisation des installations est autorisée de 06h00 à 20h00, sauf le dimanche et les jours fériés.

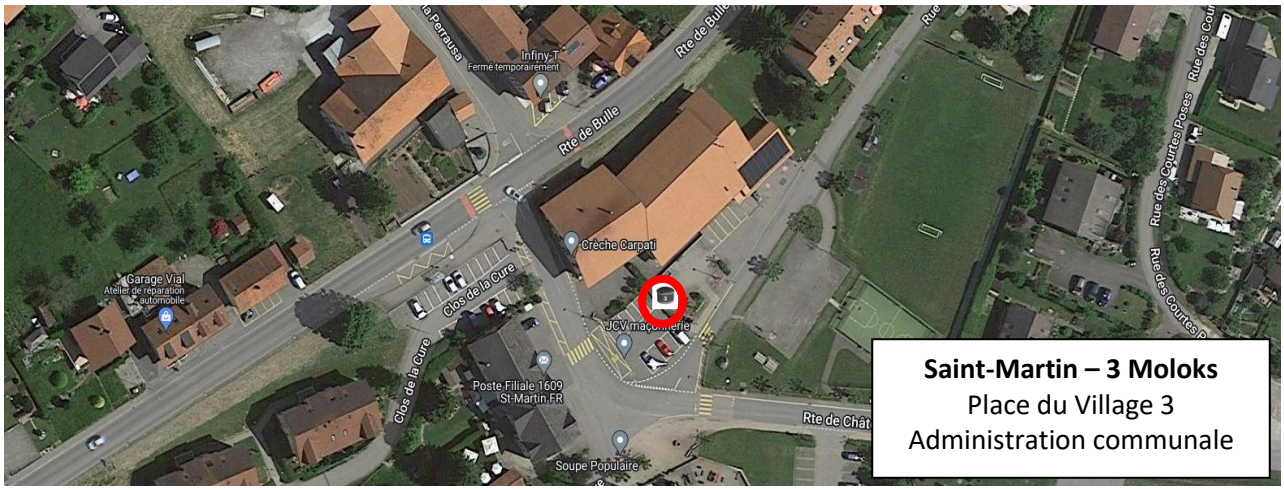

Saint-Martin – 3 Moloks
Place du Village 3
Administration communale

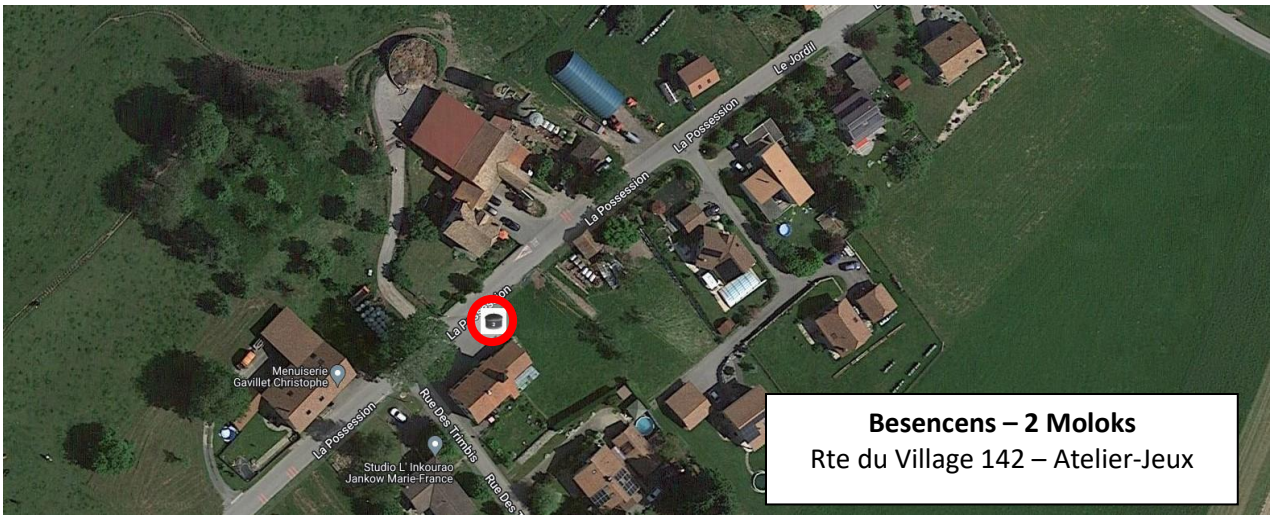

Besencens – 2 Moloks
Rte du Village 142 – Atelier-Jeux

Fiaugères – 2 Moloks
Rte de La Verrerie – Abri PC

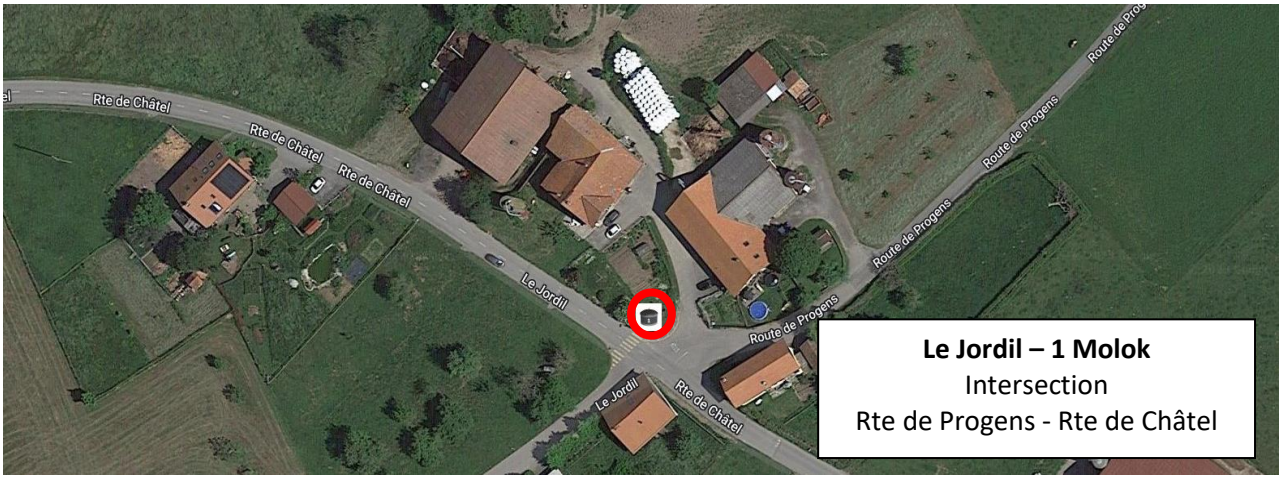

Le Jordil – 1 Molok
Intersection
Rte de Progens - Rte de Châtel

Où et quand déposer le gazon ?

Le gazon peut-être déposé auprès d'agriculteurs entre le 20 avril et le 10 novembre, de 8h00 à 19h00		
Saint-Martin	Besencens	Fiaugères
Blaise et Jean-Luc Maillard, Rte de Bulle 5	Yves Currat, Rte du Village 143 Etienne Currat, Ch. des Caudré 1	Jean-Claude Jaccoud, Ch. du Lucheran 59

Où ne pas déposer mes déchets ?

Dans les WC, où ils peuvent boucher les conduites et bloquer les pompes.	Dans votre fourneau ou votre cheminée de salon ou dans un feu extérieur, il polluerait l'air que vous respirez.
En dehors des endroits officiels et des déchèteries, sous peine d'une forte amende.	Sur le territoire d'une autre commune.

A déposer dans une déchèterie		**Non repris**	
	Déchèterie intercommunale d'Oron-la-Ville **Heures d'ouverture :** **Lundi de 15h00 à 18h30** **Mercredi de 13h30 à 19h00 (18h30 en hiver)** **Vendredi de 13h30 à 16h30** **Samedi de 8h00 à 12h00** **N'oubliez pas votre carte moloks !**		**<u>Objets encombrants</u>** Objets incinérables dont le volume est tel qu'ils **ne peuvent pas entrer dans un sac de 35 litres.** Meubles, matelas, tapis, moquettes, etc. **Les meubles, ou caisses doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne.**

	Bois Bois naturels, traités ou peints, planches, poutres, palettes , etc. A Oron-la-Ville, ces objets sont mélangés aux déchets encombrants.		**Papier et carton** Uniquement les papiers et cartons non souillés. Il est impératif qu'ils soient recyclés sans déchets "parasites" tels que plastique, sagex, trombones, etc. **Les cartons doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne. Les sacs contenant du papier doivent être vidés.**
	Déchets compostables Gazons, mauvaise herbe, feuilles, déchets végétaux, fruits, légumes, fleurs et plantes, terre usagée, cendres de feu de bois, litières de chats. Les aliments cuits doivent être jetés avec les ordures ménagères.		**Branches** Un parc à branches est à votre disposition pour l'évacuation des branches provenant de la taille de haies et d'arbustes. Les entreprises mandatées par les particuliers sont chargées d'évacuer les branches par leur propre filière.
	Matériaux inertes Sont acceptés : porcelaine, terre, terre cuite, assiettes, plâtre, carrelages, etc. Les objets contenant de l'amiante doivent préalablement être emballés dans du plastique transparent.		**Fer blanc et aluminium** Le matériel doit être propre, écrasé et sans étiquettes.
	Métaux Objets en métal, bicyclettes, barres de fer, laiton, acier chromé, chaînes, fourneaux en fonte, casseroles, etc.		**Appareils ménagers** Frigos, machines à laver, etc. Il existe également une benne pour les petits appareils
	Plastiques Un compacteur est à votre disposition pour tous les articles en plastique. Les plastiques souillés ou de petit format doivent être jetés avec les ordures ménagères. Certaines bouteilles sont reprises par les commerces.		**PET** Il est recommandé de retourner les emballages PET auprès des commerces. Cependant ils sont également repris aux déchèteries. **Les bouteilles doivent être écrasées afin de réduire le volume.**

	Verre Bouteilles en verre et bocaux. Prochainement, les verres seront collectés par couleur. Une benne est disponible pour les autres déchets en verre (vitres, miroirs, divers objets).		**Capsules Nespresso** Un container est disponible pour les capsules en aluminium Nespresso. Les autres capsules doivent être jetées avec les ordures ménagères.
	Textiles et chaussures Des containers d'une œuvre caritative sont disponibles aux déchèteries. Chaussures et vêtements **ne sont pas admis** dans les objets encombrants.		**Matériel informatique** Un box est à disposition pour le matériel informatique et l'électronique de bureau.
	Huile végétale Les huiles végétales (cuisine) doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. Elles ne doivent pas être mélangées avec les huiles minérales (moteur).		**Huile minérale** Les huiles de moteur ou de lubrification doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. A ne pas mélanger avec les huiles végétales (cuisine).
	Piles et batteries Sont récupérées dans les déchèteries ou les commerces et garages (batteries de voitures). Ces objets contenant des matières dangereuses pour l'environnement ne doivent pas être jetées à la poubelle.		**Autres déchets spéciaux** Néons, ampoules économiques, solvants, peintures, aérosols des privés uniquement sont repris aux déchèteries. Les médicaments, périmés ou non sont repris, mais doivent être remis prioritairement dans les pharmacies.
	Pneus, véhicules et accessoires Les pneus, véhicules à moteur et accessoires sont repris par les garagistes contre paiement. **Ils ne sont pas repris dans les déchèteries**		**Munitions, explosifs, matière radioactive** **Ne sont pas repris dans les déchèteries**

En Veveyse

Pour nos jeunes

Atelier Jeunesse de la Veveyse - AJV
L'atelier Jeunesse, c'est quoi ?
L'atelier Jeunesse de la Veveyse est un lieu de rencontre et d'animations, ouvert à tous les jeunes du district de la 7H à la fin du Cycle d'orientation. L'accueil libre et les activités s'insèrent dans le temps de loisirs : le mercredi, jeudi, vendredi, samedi et pendant les vacances.
La gestion du local est sous la responsabilité des animateurs socioculturels. Dans un cadre défini par un règlement, sans alcool et sans fumée. L'AJV permet aux jeunes de se rendre autonome en organisant des projets et en s'impliquant dans la vie du local.

Infos et programmes : www.atelier-jeunesse.ch
www.facebook.com/atelier.jeunesse
Contact pour la Haute-Veveyse, Pattra
☎ 079 325 62 28

AJV
ANIMATION JEUNESSE VEVEYSE

Adresses et infos utiles en Veveyse

Permanence santé
Médecins de garde en Veveyse ☎ **026 304 21 36**

Préfecture de la Veveyse ☎ 026 305 94 10
Ch. du Château 11 PrefectureVeveyse@fr.ch
Case postale 128
1618 Châtel-St-Denis

Office régional de placement ☎ 026 305 96 12
Rte de Vevey 25 orc@fr.ch
Case postale 108
1618 Châtel-St-Denis

Justice de paix de la Veveyse ☎ 026 305 86 80
Ch. du Château 11
1618 Châtel-St-Denis

Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)
Aide et soins à domicile - Permanence téléphonique
de 08h00 à 11h30 et ☎ 021 948 61 61
de 14h00 à 16h30 infirmieres@sante-veveyse.ch

en dehors de ces heures un répondeur enregistre vos messages.

Pro Senectute ☎ 078 217 30 97 ou 026 347 12 40
Centre de Santé (Bâtiment A, 1er étage
Place d'Armes 30
1618 Châtel-St-Denis

Service social de la Haute-Veveyse ☎ 026 918 61 43
Rte des Misets 3 info@social-haute-veveyse.ch
1618 Châtel-St-Denis

Cartons du cœur de la Veveyse ☎ 079 610 75 14

Fondation Passe partout Veveyse ☎ 021 948 11 00

commiService, ☎ 079 483 37 56
livraison de commissions à domicile
Service bénévole destiné aux
personnes à mobilité réduite

Caritas

Permanences sociales dans les locaux de Pro Senectute, ☎ 026 321 18 54 (réception à Fribourg)
les 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 8h30 à 11h30

Indemnités forfaitaires

Les critères d'octroi de cette indemnité sont les suivants :

- Faire ménage commun avec la personne impotente ou vivre dans le voisinage immédiat de celle-ci
- Fournir l'aide ou l'assistance quotidiennement
- Avoir fourni une aide pour les actes ordinaires de la vie (+/- identiques aux actes ordinaires considérés par la loi sur les allocations pour impotent), depuis au moins 60 jours sans interruption
- Avoir son domicile légal dans le canton depuis 2 ans au moins.

Où adresser sa demande ? ☎ 026 305 94 10
Commissions de district pour l'Aide et les Soins à domicile
Préfecture de la Veveyse
Chemin du Château 11 - Case postale 128
1618 Châtel-St-Denis

Puériculture

Consultations parents-enfants

- *Châtel-St-Denis* - dans les locaux RSSV
- *Porsel* - bâtiment scolaire
- Sur rendez-vous, visite à domicile le lundi après-midi et mercredi matin

Pour plus d'information sur les dates, consulter le site www.rssv.ch
Contact : infirmières-puéricultrices ☎ 021 948 61 03
puericulture.veveyse@rssv.ch

Bibliothèque de la Veveyse ☎ 021 948 64 14
1618 Châtel-St-Denis info@biblio-veveyse.ch

www.châtel-st-denis.ch/loisirs et cultures/bibliothèque

Autres adresses et infos utiles

Croix Rouge Fribourgeoise
Association cantonale
Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg

☎ 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch

Office d'état civil du Canton de Fribourg
Rue de l'Abbé –Bovet 14
Case postale 503
1701 Fribourg

☎ 026 305 14 22
office.etatcivil@fr.ch

Sanima, centre collecteur régional de déchets animaux
Gros Essert 1
1697 La Joux
Heures d'ouverture :
du lundi au samedi de 13h30 à 15h30 (sauf jours fériés)
Gros bétail jusqu'à 15h00

☎ 026 655 04 45

Gendarmerie – centre d'intervention
Les Ponts d'Amont 9
1627 Vaulruz

☎ 026 305 94 30

Service des Contributions secteur Veveyse
Rue Joseph Piller 13
Case postale
1701 Fribourg

☎ 026 305 33 00

Garde Faune
M. François Equey
1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079 409 35 44

Ramoneur
M. Claude Bach
Route de la Gare 14
1673 Ecublens

☎ 079 228 23 84
bachclaude@hotmail.com

Chaperon Rouge, Service de garde d'enfants à domicile
p.a. Croix-Rouge Fribourgeoise
Rue Guillaume-Techtermann 2
1700 Fribourg

☎ 026 347 39 40
info@croix-rouge-fr-ch
www.croix-rouge-fr.ch

N° de secours

Police	**117**
Feu	**118**
Ambulances	**144**
Intoxication	**145**